



Procès-verbal Assemblée générale ordinaire

Dimanche 4 mai 2025 à 9h30

Salle de la Commune bourgeoise de Prêles à Prêles

Président : M. XXX
Conseillère,
conseillers : Mme XXX
M. XXX
M. XXX
M. XXX
Secrétaire et
caissière : Mme XXX
Excusés : Mmes XXX, XXX et XXX
MM. XXX, XXX, XXX et XXX
Ayants-droits : 22 personnes
Scrutateur : M. XXX

Ordre du jour

1. Comptes 2024
2. Acceptez-vous d'octroyer l'admission au droit de bourgeoisie de la Commune bourgeoise de Prêles à des personnes n'ayant jamais porté un patronyme bourgeois et ainsi agrandir le cercle des patronymes ayant le droit de cité ?
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

A 9h35, le président ouvre l'assemblée, salue et remercie les citoyens bourgeois de s'être déplacés.

Le droit de vote est contesté à Madame Céline XXX et MM. XXX et XXX.

M. XXX donne lecture de l'ordre du jour et demande si une modification est souhaitée par l'Assemblée. Ceci n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel que publié.

Il constate que la présente assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille Officielle du District no 13 du 4 avril 2025 pour la première fois, respectant ainsi le délai de 30 jours conformément à l'art. 35 du Règlement d'organisation.

M. XXX est proposé comme scrutateur et l'assemblée confirme sa nomination.

1. Comptes 2024

Mme XXX présente les comptes 2024 sans revenir sur les détails, les documents complets ayant été déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée au bureau et sur internet.

Les points à relever sont les suivants :

- La vente du terrain des Epinettes a eu bien évidemment un impact significatif sur le compte de résultat 2024. Ce terrain était composé, au cadastre, d'une partie forêt et d'une partie pâturage, d'où des conséquences dans le patrimoine financier et dans le patrimoine administratif. Comme ce terrain appartenait depuis toujours ou presque à la Bourgeoisie et qu'il était agricole, il n'était comptabilisé que pour une valeur de Fr. 410.-. D'où un gain de Fr. 1'199'590.-, soit pratiquement le montant de la vente de Fr. 1'200'000.-.
- Une provision de Fr. 128'000.- a été comptabilisée en 2024 pour l'impôt sur le gain immobilier concernant cette vente. La facture reçue en avril 2025 s'élève finalement à un peu plus de Fr. 132'000.-. Il y aura donc encore environ Fr. 4'000.- de charges en 2025.
- La vente de ce terrain a ainsi une incidence positive de Fr. 1'071'590.-. Sans tenir compte de ce gain extraordinaire, l'excédent de revenus se monte à Fr. 75'982.80 alors qu'il était budgété à 22'624.45 frs.
- Selon la décision de l'Assemblée de juin 2024, la Bourgeoisie a également vendu un terrain à Camping Prêles SA fin 2024. Mais cette vente s'est faite au prix coûtant et n'a eu qu'un impact minimal dans le compte de résultat.
- Il n'y a que trois différences notables à relever entre les revenus financiers 2023 et 2024 : bien sûr le gain sur la vente des terrains, une augmentation de Fr. 5'524.69 frs des intérêts perçus sur les prêts octroyés par la Bourgeoisie et une diminution de Fr. 13'213.83 des gains comptables sur les placements (2023 avait été une année exceptionnelle avec une augmentation de près de 20% de la valeur des actions BKW).
- Quant aux revenus de transfert, ils sont moins élevés qu'en 2023 parce que la part aux revenus du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet a diminué d'environ Fr. 5'000.-, bien qu'elle soit supérieure de Fr. 11'000 par rapport au budget, pour s'établir à Fr. 46'928.70.
- Les charges de personnel ont diminué principalement parce que le poste du secrétariat a été repris par la caissière qui travaille en tant qu'indépendante et dont les frais figurent dans une autre rubrique. Comme les deux postes sont cumulés, quelques économies sont également faites.
- Au niveau des charges de biens et services, la très grosse augmentation vient de la provision pour l'impôt sur le gain immobilier de Fr. 128'000.- suite à la vente du terrain des Epinettes.
- Une réfection des chemins était budgétée en 2024, mais n'a pas été réalisée. Elle le sera en 2025.
- Au niveau du patrimoine financier, on peut noter que les liquidités sont très importantes à fin 2024 grâce à la vente du terrain des Epinettes. Les créances sont en grande majorité constituées de la part à l'excédent de revenus 2024 du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet qui a été versée en mars 2025. Les immobilisations corporelles du patrimoine financier ont diminué de Fr. 1'077'614.50 : des amortissements pour environ Fr. 18'000.-, la sortie de la valeur du terrain des Epinettes et surtout la sortie du terrain du camping qui avait une valeur de Fr. 1'059'556.50 au bilan.
- Pour le patrimoine administratif, on peut noter l'augmentation de Fr. 1'064'365.50 qui est le prêt octroyé à Camping Prêles SA en contrepartie du terrain. Camping Prêles SA remboursera ce prêt à moyen terme selon ses possibilités. Dans l'intervalle, les lois fiscales imposent que ce prêt soit rémunéré à un taux intéressant pour la Bourgeoisie.
- Au niveau des capitaux de tiers, on note peu de différences par rapport aux comptes 2023. Il y a cependant eu deux mouvements importants dans les passifs de régularisation. Premièrement la diminution de Fr. 100'000.- qui constituait l'avance reçue pour le terrain des Epinettes et deuxièmement l'augmentation de Fr. 128'000 pour la provision relative à l'impôt sur le gain immobilier.

- Les engagements financiers à long terme ont diminué de Fr. 88'000.-, soit les amortissements usuels des emprunts bancaires.

Les revenus se montent à Fr. 1'558'356.38 frs et les charges à Fr. 410'783.58. L'excédent de revenus s'élève donc à 1'147'572.80. Le total du bilan se monte à Fr. 7'374'466.62.

Le Conseil de Bourgeoisie a pris connaissance de ces comptes le 3 février dernier. Le réviseur a rendu son rapport succinct sans remarque spécifique le 25 février. Ces deux organes recommandent à l'Assemblée d'approuver les comptes tels que présentés.

Aucune question n'étant posée, le président soumet ces comptes à la votation.

L'Assemblée approuve les comptes tels que présentés à l'unanimité par un lever de main.

2. Acceptez-vous d'octroyer l'admission au droit de bourgeoisie de la Commune bourgeoise de Prêles à des personnes n'ayant jamais porté un patronyme bourgeois et ainsi agrandir le cercle des patronymes ayant le droit de cité ?

Le Président commence par rappeler que la problématique du déclin du nombre de Bourgeois en parallèle à l'augmentation de la moyenne d'âge a déjà été abordée à plusieurs reprises lors des dernières assemblées. C'est un problème que rencontrent de nombreuses bourgeoisies.

Le Conseil souhaite aujourd'hui connaître l'opinion de l'Assemblée par rapport à la possibilité d'octroyer le droit de cité à des personnes qui ne s'appellent ni Gauchat, ni Giauque, ni Rossel. Il y a également d'autres pistes à explorer comme par exemple agrandir le périmètre géographique des ayants-droits, mais ceci n'irait pas sans poser des problèmes d'obtention des données auprès des contrôles des habitants. De plus, avec la fusion de la Commune mixte de Plateau de Diesse, à moins d'en avoir fait expressément la demande, Prêles n'est plus mentionné comme lieu d'origine.

Mme XXX souhaite pouvoir ouvrir la discussion avant de passer au vote. Elle demande si une des pistes ne serait pas de donner le droit de cité aux Bourgeois de Lamboing et Diesse.

M. XXX répond que ce pourrait être envisagé. Mais le problème reste le même avec des personnes souvent âgées. Dans la plupart des bourgeoisies, les patronymes ont évolué au fil du temps, ce qui n'est pas le cas de la Bourgeoisie de Prêles qui n'a pas pris la peine de se poser des questions avant de se retrouver dans une phase critique. Il relève que le processus implique que les candidatures seront proposées à l'Assemblée qui aura la tâche d'accorder ou non le droit de cité au cas par cas.

M. XXX demande à connaître l'avis du Conseil.

Le Président lui répond que le Conseil soutient cette démarche car l'essentiel est que le patrimoine de la Bourgeoisie soit sauvegardé.

M. XXX revient sur la possibilité d'incorporer les Bourgeois de Prêles, Diesse et Lamboing.

M. XXX n'est pas convaincu que donner un droit de cité à des personnes qui n'en ont pas fait la demande apporterait des personnes prêtes à s'engager.

M. XXX insiste sur le fait qu'il s'agit aujourd'hui d'un choix de principe et que la question des personnes est subsidiaire. Il faut avoir en avant et ne pas rester tourner vers le passé, les noms de famille ne sont pas le plus important. Il encourage l'Assemblée à oser franchir ce pas.

M. XXX invite l'Assemblée à réfléchir également à d'autres questions notamment au fait que les jeunes n'ont pas forcément les moyens de rester dans la région. D'autres familles se sont établies ici et il faut vivre avec ces nouvelles habitudes de mobilité. Le plus important est de pouvoir continuer à partager les valeurs de la Bourgeoisie et de les transmettre.

M. XXX demande si une présentation de candidats est déjà prévue. La réponse affirmative change la donne selon lui.

Mme XXX trouve important que la Bourgeoisie compte aussi des jeunes ce qui n'est que peu le cas aujourd'hui.

Mme XXX a un problème avec le fait qu'on choisisse des personnes alors qu'on en met d'autres de côté.

Mme XXX rétorque que ce seront des gens qui ont envie de venir, et par là de s'investir.

M. XXX appuie ce fait : qu'il est important d'impliquer des personnes qui le souhaitent. Plusieurs familles de Prêles sont pratiquement bourgeoises sans l'être formellement. Il souhaite donner la possibilité au Conseil de pouvoir choisir des personnes intéressées. A son avis, donner le droit de cité à des personnes qui ne l'ont pas demandé ne va pas faire avancer le char.

Le Président explique que le Conseil n'avait pas dans l'idée de donner le droit de cité à tout un groupe de personnes sur la base d'un patronyme, cependant ce n'est pas à exclure bien qu'il n' imagine que peu les Bourgeois d'autres communes accepter la Bourgeoisie de Prêles.

Mme XXX ne voit pas l'intérêt d'aller chercher des gens plus loin en élargissant le territoire.

M. XXX lui répond que ce n'est pas le cas. Ce serait plutôt une autre piste explorée en cas de refus aujourd'hui.

Mme XXX demande si les enfants d'un.e bourgeois.e pourrait demander le droit de bourgeoisie bien que ne portant pas un des patronymes historiques.

Le Président lui confirme que c'est le cas : les conjoints, partenaires enregistrés et enfants en ligne directe peuvent demander l'octroi du droit de bourgeoisie à des conditions facilitées. Il précise encore que la Bourgeoisie n'a eu aucune demande de ce type.

M. XXX souhaite insister sur le fait que si rien n'est fait, on se rend compte que le manque de Bourgeois sera un souci pour les prochaines années. Si des gens s'approchent pour demander le droit de bourgeoisie, c'est qu'ils ont un intérêt et qu'il vaut mieux tabler sur ces personnes.

M. XXX demande à ce qu'on donne la possibilité à des gens qui habitent Prêles depuis très longtemps et s'investissent à pouvoir accéder au droit de Bourgeoisie.

Le Président comprend que les opinions soient divergentes et que c'est une question émotionnelle. Le Conseil souhaite aujourd'hui savoir dans quelle direction chercher des solutions. Quel que soit le résultat du vote, ça n'empêchera pas d'explorer d'autres solutions.

Mme XXX demande encore si l'admission au droit de bourgeoisie se fait pour toutes les personnes d'un même patronyme.

Le Président lui répond que ce ne sont que les personnes qui en font la demande qui sont concernées ainsi que les descendants en ligne directe.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de procéder au vote à bulletin secret et les bulletins sont distribués.

M. XXX procède au dépouillement de l'urne et donne lecture des résultats :

Nombre d'électeurs inscrits au registre des électeurs	76
Nombre d'électeurs présents à l'assemblée	22
Nombre de bulletins de vote distribués	22
Nombre de bulletins de vote rentrés	22
Nombre de bulletins de vote rentrés non-valables	0
Nombre de bulletins de vote rentrés valables	22
Nombre de bulletins de vote OUI	18
Nombre de bulletins de vote NON	2
Nombre de bulletins de vote blancs	2

L'objet est donc accepté à la majorité de 18 voix pour, deux voix contre et deux abstentions.

Le Président remercie l'Assemblée et prend ce résultat pour un vote de confiance. Il ne néglige toutefois pas les réticences et idées exprimées aujourd'hui.

3. Informations du Conseil

L'entretien des chemins a été repoussé à plusieurs reprises. Il était convenu d'attendre la construction du nouvel hangar de la Bourgeoisie d'Orvin pour profiter de meilleurs prix, mais les travaux ne peuvent désormais plus attendre. Les tronçons concernés sont le chemin d'accès de la Fenasse et le chemin du Marais.

XXX informe que l'estivage va commencer d'ici une dizaine de jours. Les pâturages sont complets bien que, malgré sa révision du règlement et de l'ordonnance, les pâturages de la Commune mixte de Plateau de Diesse reste plus avantageux.

4. Divers et imprévus

M. XXX demande si le bovistop sur le chemin du Stand appartient à la Bourgeoisie.

Le premier n'a plus sa raison d'être, il reste tel quel. Par contre, il est prévu de vider le second qui est encore utile. Le Conseil prend également bonne note du souhait de plusieurs Bourgeois de rendre ce dernier plus silencieux.

M. XXX demande des informations concernant les travaux au camping.

M. XXX explique que le terrain présentait une grosse cuvette même si on ne s'en rendait pas forcément compte quand le champ était cultivé. Les travaux actuels visent à aplanir le terrain. Un arrangement a été trouvé avec l'entreprise Bieri Grisoni qui prend une partie de la terre végétale, amène du matériel pour combler et fait l'aplani en contrepartie. Ces travaux devraient durer jusqu'à fin 2026. Concernant la suite des travaux, c'est-à-dire la viabilisation, son financement fait encore l'objet de recherches. Le Président précise encore qu'aucun projet n'est prévu à la place de la Coop pour l'instant et confirme que le permis a bel et bien été obtenu pour la partie camping.

Mmes XXX et XXX souhaitent proposer deux nouveaux emplacements pour des bancs.

M. XXX, en charge du projet, en prend bonne note.

Mme XXX regrette d'avoir retrouvé deux fois des promeneurs partis en laissant un feu couvant à l'entrée de la forêt des Saigneules. Elle souhaiterait qu'une signalisation soit installée. Elle aimerait également qu'un panneau rappelle l'interdiction de se parquer dans le champ.

M. XXX lui répond que le Conseil prend bonne note du panneau pour rendre les gens attentifs à éteindre le feu avant de s'en aller, mais que le chemin appartenant à la Commune mixte de Plateau de Diesse, la Bourgeoisie n'est pas compétente.

Mme XXX fait également remarquer qu'elle a vu des jeunes commettre des déprédations avec une masse à la place de pique-nique près du stand.

A ce sujet, M. XXX informe que la barrière en bois qui entourait cette place a été remplacée par des fils car certaines personnes démontaient simplement la barrière pour faire du feu.

M. XXX a entendu qu'une charbonnière se ferait prochainement.

Le Président lui confirme qu'une charbonnière sera organisée à mi-mai par l'Amicale du Stand de Prêles à l'emplacement de la Bourgeoisie qui met la place à disposition. Les Bourgeois seront également invités à une soirée privée à une date qui reste à définir.

Mme XXX rappelle qu'il avait été question de rétablir le chemin piéton entre le camping et le village par le pâturage.

M. XXX explique qu'un chemin existe toujours sans passer par le pâturage. Il comprend que le locataire qui a mis ses chèvres et une clôture à six fils ne soit pas enclin à laisser un passage.

M. XXX demande s'il est possible d'utiliser les places de parc près du funiculaire en dehors des heures d'ouverture du cabinet médical.

Le Président lui répond que ces places étant louées au cabinet médical, la Bourgeoisie ne peut plus se prononcer sur leur utilisation.

La parole n'étant plus demandée, M. XXX remercie les collaborateurs et conseillers de la Bourgeoisie et clôt l'Assemblée à 11h.

Au nom du Conseil de la Commune bourgeoise de Prêles
Le Président, La secrétaire,

XXX

XXX